

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU)

My Sis ID

REFERENCE:
MY SIS ID

DATE:
13 DECEMBRE 2021

VERSION:
CD1.0

UPDATE:
18 JANVIER 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Préambule	4
Article 1 : Objet	4
Article 2 : Définitions	5
Article 3 : Utilisation de la Plateforme	6
3.1 Adhésion aux CGU	6
3.2 Connexion à la Plateforme et Création des comptes	6
Article 4 : Description de la Solution	7
Principales fonctionnalités	7
1.1. Contrôle	7
1.1.1. Processus de contrôle	7
1.1.2. Contrôles unitaires VS Contrôles masse	9
1.1.3. Résultats du contrôle	9
1.1.4. Rapport sur les fraudes	11
1.2. Accréditation	11
1.2.1. Créer et envoyer une invitation	12
1.2.2. Enregistrement des fournisseurs	12
1.2.3. Accréditation des fournisseurs	13
Autres fonctionnalités	13
1.2.4. Mes entreprises	13
1.2.5. Mes coordonnées bancaires	14
1.2.6. Clients	14
1.2.7. Bénéficiaires	14
1.2.8. Tableau de bord	15
1.2.9. Notifications	15
1.2.10. mon profil, Chat & support	16
Article 5 : Engagements et responsabilités de SIS	17
5.1 Engagements – Principes généraux	17
5.2 Suspension des Services	17
Article 6 : Engagements des Utilisateurs	18
6.1 Principes généraux	18
6.2 Engagements particuliers	18
Article 7 : Confidentialité	19
Article 8 : Données à caractère personnel	19
Article 9 : Protection des droits de propriété intellectuelle	20
9.1 La Plateforme	20
9.2 Signes distinctifs, logos et marques	21
Article 10 : Dispositions générales	21
10.1 Droit applicable	21
10.2 Litiges	21

10.3	Force majeure	21
10.4	Non validité partielle	22

Article 11 : Notifications	22
-----------------------------------	-----------

Article 12 : Conditions Générales applicables aux prestations vendues par un Distributeur	22
--	-----------

Préambule

« My Sis ID » est une plateforme informatique d'authentification et de sécurisation des coordonnées bancaires de personnes morales et physiques conçue, opérée par la société SIS et destinée aux entreprises, dont les fonctionnalités sont décrites à l'article 4 (la « Plateforme »).

La Plateforme permet aux Utilisateurs, selon leur profil, de réaliser une ou plusieurs des actions suivantes :

- se créer un compte Utilisateur et s'enregistrer sur la Plateforme en suivant les étapes du parcours d'Inscription (celui-ci débutant par la validation du code d'invitation et se terminant par l'ajout des coordonnées bancaires) ;
- alimenter la Plateforme avec les Données de Paiement (telles que définies dans l'Article 2 , ci-après) les concernant et d'avoir, sous certaines conditions, accès aux Données de Paiement concernant leurs créanciers ;
- obtenir des Données de Paiement fiables et à jour concernant leurs créanciers ;
- désigner des personnes physiques habilitées à créer ou modifier les Données de Paiement les concernant (voir Article 2 ci-après) ;
- vérifier la fiabilité d'un couple identifiant de société (par exemple SIREN pour la France) et coordonnées bancaires (par exemple IBAN) en interrogeant le référentiel de la plateforme My Sis ID pour obtention d'un score matérialisé par l'une de ces trois couleurs : vert, orange, ou rouge (vert : valide, orange : à vérifier, rouge : invalide). Ce score étant calculé en utilisant différentes sources de données incluant notamment des historiques et dynamique de paiements ;
- de vérifier la validité d'un Couple Unique formé d'un numéro de compte bancaire et de données d'identification d'une personne physique (telles que nom, prénom et date de naissance), en apportant un « scoring » sur ce couple qui se matérialise par l'une de ces trois couleurs (vert : valide, orange : à vérifier, rouge : invalide). Ledit « scoring » est établi principalement via SEPAMAIL DIAMOND ;
- inviter d'autres sociétés à bénéficier des Services de la Plateforme en leur adressant un code d'invitation.

L'ensemble de ces prestations est dénommé ci-après les « Services ».

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les conditions et modalités d'accès, de fourniture et de fonctionnement des Services proposés par la Plateforme, ainsi que les droits et obligations de chacune des Parties.

Lesdits Services et les présentes CGU ne sont destinés qu'à une utilisation par des professionnels et les Services sont proposés exclusivement aux professionnels disposant d'un « identifiant entreprise » et traitant des Données à caractère personnel pour les besoins de leur activité.

Les Utilisateurs peuvent bénéficier des Services via l'Adhésion aux présentes, via la signature de CPUV le cas échéant, et via la création d'un compte sur la Plateforme.

L'Adhésion et toute utilisation des Services impliquent l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes CGU.

Compte tenu de la nature innovante des Services objets des présentes, les CGU sont susceptibles d'être modifiées par SIS afin d'intégrer de nouveaux Services et/ou adapter les Services à l'évolution du marché. SIS pourra également modifier les autres clauses des CGU si elle le juge utile.

Dans tous les cas, toute modification des CGU sera signalée aux Utilisateurs dans un avis de modification écrit transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée sur la Plateforme, avec un préavis raisonnable ainsi que la possibilité d'examiner et d'accepter les modifications, sauf pour les évolutions qui n'ont pas d'impact ou ayant qu'un impact mineur sur le fonctionnement de la Plateforme.

L'avis de modification contiendra, outre la mise à disposition du texte modifié, le rappel de la possibilité pour l'Utilisateur de cesser d'utiliser les Services pour l'avenir, sans frais, et ce antérieurement à l'entrée en vigueur de ces modifications. Sauf exigences techniques impératives visant à préserver les Services ou la Plateforme, les Utilisateurs seront toujours au préalable informés.

Article 2 : Définitions

Tous les termes et expressions commençant par une majuscule ont le sens défini ci-après ou dans le reste du texte des CGU.

L'emploi du singulier vaut pluriel et réciproquement.

Accord de traitement : désigne l'acte qui définit les obligations du Responsable de traitement et du Sous-traitant en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel mises à disposition du Sous-traitant par le Responsable de traitement dans le cadre des Services.

Adhésion : désigne l'acceptation des CGU par un Utilisateur de la Plateforme au moment de la création de son compte afin d'avoir accès aux Services proposés.

Bénéficiaire de Paiement : désigne :

- (i) une entité identifiée sur la base d'un Couple Unique, quelle qu'en soit la nature (fournisseurs, factors, centrales de recouvrement...), dont les coordonnées bancaires sont déposées sur la Plateforme et qui reçoit de la part des Débiteurs de Paiement des règlements dont les Données de Paiement ont été vérifiées grâce aux Services proposés par la Plateforme.
- (ii) une personne physique identifiée sur la base d'un Couple Unique (identifiant personne physique/identifiant bancaire), quelle qu'en soit la nature (salarié du Client, assuré du Client,...), dont les données sont transférées par le Client à SIS et dont les Données de Paiement seront vérifiées par la Plateforme

Client : désigne toute personne morale, qui a adhéré aux présentes CGU et qui entend bénéficier des Services conformément aux CPUV qu'il aura signés. Ce dernier pourra procéder à l'invitation de ses fournisseurs ou de tout autre cocontractant ou créancier.

Client final : désigne la personne morale ayant souscrit à la Plateforme auprès d'un Distributeur ou d'un Sous-distributeur pour son usage interne et/ou celui de ses filiales.

Couple Unique : Couple composé de :

- (i) un identifiant compte bancaire et d'un identifiant entreprise ;
- (ii) un identifiant compte bancaire et d'identifiants personne physique telles que : nom, prénom et date de naissance

Débiteurs de Paiement : désigne les entités qui adressent aux Bénéficiaires de Paiement des règlements dont ils ont vérifié les Données de Paiement grâce aux Services proposés par la Plateforme.

Distributeur : désigne la personne morale avec laquelle SIS a conclu un contrat de distribution et qui souhaite servir d'intermédiaire pour la fourniture des Services.

Données à caractère personnel : désigne toute donnée et/ou toute information qui permet, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, l'identification d'une personne physique. Cette définition doit

s'entendre au sens de la Réglementation Européenne (y compris le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « le RGPD »).

Données de Paiement (ou Données) : désigne les informations sociales, bancaires et financières suivantes et toute autre information du même ordre acceptée par la Plateforme telle que :

- (i) Coordonnées professionnelles : Dénomination Sociale, adresse, capital social, numéro identifiant entreprise (par exemple SIRET, SIREN en France ou CRN pour la Grande Bretagne), fonction, numéro de téléphone
- (ii) Identifiant personne physique : Nom, Prénom, Date de naissance
- (iii) Coordonnées bancaires de la société : IBAN ou un Code banque (Swift, BIC, code de banque local) associé à un numéro de compte bancaire
- (iv) Informations financières : historique des paiements effectués.

Services : définit l'ensemble des prestations visées au Préambule.

Tarification : désigne la participation financière et particulière à laquelle est soumis à échéances régulières les éventuels Clients.

Utilisateur : désigne toute personne physique agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle (commerciale, industrielle, libérale, etc), qui a adhéré aux présentes CGU et qui bénéficie des Services.

L'Utilisateur sera soit :

- Premium : Utilisateur habilité par un Client
- Freemium : Utilisateur habilité par une personne morale ayant été invitée à s'inscrire **gratuitement** sur la Plateforme par un Client

Lois de protection des données à caractère personnel : Désigne le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou RGPD et toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats Membres relative à la protection des données à caractère personnel)

Article 3 : Utilisation de la Plateforme

3.1 Adhésion aux CGU

En adhérant aux présentes CGU et en transmettant à la Plateforme les Données de Paiement le concernant, chaque Utilisateur reconnaît que tout règlement effectué en sa faveur par un éventuel Client en utilisant lesdites Données de Paiement ne pourra être contesté ultérieurement, auprès de SIS, à quelque titre que ce soit.

3.2 Connexion à la Plateforme et Création des comptes

Afin de bénéficier des Services, l'Utilisateur doit disposer d'un ordinateur équipé d'un accès au réseau internet et au site my.sis-id.com, d'un logiciel de navigation et d'une ou de plusieurs adresses électroniques valides. La liste des navigateurs supportés est fournie en ligne sur la Plateforme. La liste des plateformes et navigateurs supportés peut évoluer dans le temps selon des éléments de support et de sécurité liés à leur usage. Si tel est le cas, une notification sera envoyée à l'Utilisateur avec un préavis raisonnable.

L'Utilisateur s'assure sous sa seule responsabilité de la compatibilité de son matériel et des logiciels destinés à permettre l'utilisation des Services et de son système informatique et s'engage à assurer un niveau de sécurité élevé compte tenu de la nature des Services. À ce titre, il appartient aux Utilisateurs de prendre toutes mesures appropriées, afin de protéger leur système informatique et leurs données contre toute contamination par des virus et tentatives d'intrusion.

En aucun cas SIS n'interviendra directement sur le système informatique de l'Utilisateur, ni n'aura obligation de corriger une erreur ou un vice de quelque nature qu'il soit dans ledit système informatique, ni d'assurer des services de maintenance à cet effet.

La création d'un compte sur la Plateforme est subordonnée à l'obtention d'un code d'invitation lié à un identifiant d'entreprise (SIREN / SIRET, CRN, ...). Seuls SIS et ses Clients peuvent émettre ce code d'invitation.

L'acceptation d'une invitation et l'inscription entraînent le partage des informations de contact et des autres Données de Paiement avec l'invitant et cela dans le respect des lois et règlements.

Article 4 : Description de la Solution

Cette description a pour but de présenter et de décrire les fonctionnalités des produits My Sis ID et Sis Inside. Vous trouverez également ci-dessous les fonctionnalités disponibles en SaaS et par API.

La description couvre les fonctionnalités telles qu'elles seront disponibles au premier trimestre 2022.

Pour chaque section, le fonctionnement normal d'une fonctionnalité est d'abord décrit. Ensuite, dans les sous-sections, le fonctionnement des variations de la fonctionnalité est indiqué.

Principales fonctionnalités

1.1. Contrôle

1.1.1. PROCESSUS DE CONTROLE

Étape 1 : Identifier l'entreprise émettrice (celle à partir de laquelle le contrôle est effectué), si le compte utilisateur est lié à plusieurs entreprises.

Étape 2 : Saisissez les informations à contrôler (voir les différents types de contrôle ci-dessous) :

- A. ID de l'entreprise + coordonnées bancaires
- B. Nom de la société + coordonnées bancaires
- C. Personne physique + coordonnées bancaires

Étape 3 : Cliquez sur "Vérifier".

Étape 4 : Les informations à contrôler sont vérifiées individuellement sur la base des sources de données de Sis ID (Open Corporates, Infolegale, Altares, ...).

Si une information est incorrecte (société fermée, compte bancaire fermé, ...) alors le contrôle ne va pas plus loin, il s'agit d'un score rouge (voir la section ci-dessous *résultats du contrôle*).

Étape 5 : Les informations sont ensuite vérifiées ensemble sur la base de sources de données (Sepamail Diamond, ministère national des finances, ...), de l'historique des paiements et de l'accréditation des entreprises.

Étape 6 : Le résultat du contrôle s'affiche (voir la section ci-dessous *résultats du contrôle*).

A. CONTROLE PAR L'IDENTIFIANT DE L'ENTREPRISE + LES COORDONNEES BANCAIRES

ID de la société :

Saisissez l'ID de la société contrôlée et identifiez le pays de la société. Le modèle d'identification de l'entreprise est vérifié.

Une requête est envoyée à notre source de données pour identifier si la société existe et est active. Si c'est le cas, le nom de la société s'affiche à côté de l'identifiant saisi (en SaaS uniquement).

Les solutions Sis ID couvrent plusieurs pays et pour chacun d'entre eux, un ou plusieurs identifiants de société sont pris en charge.

Plus d'informations sur la couverture géographique et les identifiants d'entreprises supportés sont disponibles ici :

<https://mysisid.kb.help/identifiants-societes-par-pays-pour-la-verification-dune-identite-de-paiement/>

Coordonnées bancaires :

Saisissez les coordonnées bancaires associées à la société que l'utilisateur veut contrôler. Vérifier que le pays des coordonnées bancaires est correct. Le modèle de coordonnées bancaires est vérifié.

Comme pour l'identifiant de l'entreprise, le type et le modèle de coordonnées bancaires pris en charge par les solutions Sis ID dépendent des pays couverts : <https://mysisid.kb.help/composition-des-coordonnees-bancaires-par-pays/>.

Processus de contrôle :

À l'étape 4 du processus décrit ci-dessus, une étape intermédiaire peut être ajoutée, en fonction de l'identifiant de la société saisi. Certains numéros d'identification de société ne sont pas directement pris en charge par un processus de contrôle. Le numéro d'identification de société est donc traduit en un numéro d'identification de société techniquement pris en charge.

Cela signifie que l'identifiant initial de l'entreprise, un numéro de TVA français par exemple, est envoyé à une source de données répondant avec l'identifiant de l'entreprise pris en charge par Sis ID, dans notre exemple le SIREN pour les entreprises françaises.

Cela permet à Sis ID d'offrir un panel plus large d'identifiants d'entreprises soutenus par ses solutions pour répondre aux besoins du marché.

B. CONTROLE PAR NOM DE SOCIETE + COORDONNEES BANCAIRES

Nom de la société :

Saisissez le nom de la société et son adresse comme informations facultatives. Le contrôle par nom de société est actuellement pris en charge que pour les sociétés françaises.

Coordonnées bancaires :

Saisissez les coordonnées bancaires associées à la société que l'utilisateur veut contrôler. Vérifier que le pays des coordonnées bancaires est correct. Le modèle de coordonnées bancaires est vérifié.

Comme pour l'identifiant de l'entreprise, le type et le modèle de coordonnées bancaires pris en charge par les solutions Sis ID dépendent des pays couverts : <https://mysisid.kb.help/composition-des-coordonnees-bancaires-par-pays/>.

Processus de contrôle :

À l'étape 4 du processus décrit ci-dessus, une étape intermédiaire est ajoutée : Sis ID envoie une demande à ses sources de données pour obtenir l'identifiant de l'entreprise associée et effectuer un contrôle.

C. CONTROLE D'UNE PERSONNE PHYSIQUE + COORDONNEES BANCAIRES

Données relatives aux personnes physiques :

Entrez le nom de la personne vérifiée
Entrez la date de naissance comme information facultative

Coordonnées bancaires :

Saisissez les coordonnées bancaires associées à la personne contrôlée. Vérifier que le pays des coordonnées bancaires est correct. Le modèle de coordonnées bancaires est vérifié.

Processus de contrôle :

Étape 5 mentionnée ci-dessus : pas d'accréditation disponible pour les personnes physiques, et les historiques de paiement ne sont pas mutualisés.

1.1.2. CONTROLES UNITAIRES VS CONTROLES MASSE

Un utilisateur peut effectuer 2 types de contrôle : un contrôle unitaire ou des contrôles de masse.

A. CONTROLES UNITAIRES

Le premier type consiste à vérifier une combinaison unique, c'est-à-dire une société/personne physique et des coordonnées bancaires. Cette fonctionnalité est généralement utilisée lors de la création d'un nouveau fournisseur dans la solution du client (ERP par exemple).

B. CONTROLES DE MASSE

Le deuxième type permet à un utilisateur de contrôler plusieurs combinaisons à la fois. Il peut s'agir d'un fichier de paiement par exemple. Le format de fichier actuellement supporté est le CSV.

Les informations contenues dans un lot sont les suivantes :

- ID de la société : code pays de la société + identifiant de la société ou numéro DUNS
- Coordonnées bancaires : numéro de compte + code de la banque + code pays de la banque ou IBAN
- Référence en tant qu'information facultative.

Une fois téléchargé / envoyé à Sis ID, le lot est analysé, chaque ligne (combinaison) est vérifiée de la même manière qu'un contrôle unique. En conséquence, l'utilisateur obtient le lot analysé avec le score, les raisons et les détails.

1.1.3. RESULTATS DU CONTROLE

A. PERSONNE MORALE OU PHYSIQUE CONTROLEE :

- Identification de la personne physique ou de la société : données saisies pour effectuer le contrôle

- Résultat du contrôle de la personne physique ou de l'entreprise, score rouge, orange ou vert, sur la base des sources de données
- Informations connexes, si elles sont mises à disposition par la source de données (nom de la société, autre identifiant disponible, date de naissance, statut d'activité de la société, numéro d'identification VIES, etc.)

B. COORDONNEES BANCAIRES CONTROLEES :

- Identification des coordonnées bancaires qui sont vérifiées
- Résultat du contrôle des détails bancaires, score rouge, orange ou vert, basé sur la source de données SWIFT ou sur des modèles spécifiques liés au pays de la banque.
- Informations connexes, si elles sont mises à disposition par la source de données (adresse de la banque, code BIC ou SWIFT, etc.).

C. SCORE SIS ID ET RAISONS :

- Résultat de la vérification de la combinaison identifiant de l'entreprise ou personne physique + coordonnées bancaires
- Score attribué par Sis ID, en tenant compte de :
 - Les vérifications distinctes de l'entreprise ou de la personne physique, et des coordonnées bancaires
 - La fréquence des paiements de la combinaison au sein des historiques de paiement (qui sont mutualisés si contrôle d'un identifiant de société + coordonnées bancaires, ou non mutualisés si contrôle d'une personne physique + coordonnées bancaires).
 - L'enregistrement de la société sur My Sis ID et l'accréditation des coordonnées bancaires par Sis ID
 - D'autres sources de données externes telles que Sepamail Diamond, le ministère national des finances, ...
- Les différentes possibilités de notation :
 - Score vert :
 - Les informations individuelles sont validées
 - Et la combinaison est un match et Sis Certified
 - Et le contrôle est couvert par l'assurance SMA
 - Score rouge :
 - Il y a un risque (dans certains cas, ce score peut être résolu par une invitation et une accréditation).
 - La combinaison ne correspond pas
 - Ou les informations individuelles sont incorrectes (société fermée, coordonnées bancaires fermées, ...).
 - Score orange :
 - Les informations individuelles sont correctes
 - La combinaison ne peut pas être vérifiée
 - Un risque subsiste (ce point peut être résolu par l'invitation et l'accréditation).

D. LA SECTION PLUS DE DETAILS :

- Affiche plus de détails sur l'entreprise mis à disposition par les sources de données et les partenaires (liens capitalistiques, conformité, informations financières, événements, etc.)
- Une partie des informations est disponible gratuitement
- Pour accéder à toutes les informations, le client doit avoir un contrat avec le partenaire/source de données et être activé par Sis ID.

E. AUTRES FONCTIONNALITES

Une fois le résultat du contrôle obtenu, plusieurs fonctionnalités sont disponibles :

- Un utilisateur peut accéder à l'historique des contrôles effectués par les membres de son entreprise dans les onglets : Mes contrôles, Contrôles importés, Base de données fournisseurs.
- Les résultats du contrôle peuvent être téléchargés sous forme de document PDF. Cette méthode est parfois utilisée par les clients lorsque leur processus interne exige qu'un premier employé vérifie et saisisse les données du fournisseur dans le système d'information, et qu'un second employé vérifie les informations saisies par le premier employé et active le formulaire du fournisseur.
- Plusieurs résultats de contrôle peuvent être exportés dans un fichier CSV, directement à partir de l'onglet *Mes contrôles*. L'exportation prend en compte les filtres
- Un fichier batch analysé (contrôle de masse) peut être téléchargé.
- Le contrôle peut être relancé

La fonctionnalité de relance du contrôle permet à un utilisateur de lancer un nouveau contrôle sans avoir à saisir à nouveau les données vérifiées. Un nouveau contrôle est créé.

Ceci est utile car un score de combinaison peut changer ou évoluer. Par exemple, si un utilisateur obtient d'abord un contrôle orange et invite son fournisseur à s'inscrire sur My Sis ID, le score de combinaison peut évoluer vers le vert après l'accréditation du fournisseur.

Dans certains cas spécifiques, la commande est automatiquement relancée. Par exemple, lorsqu'une demande est envoyée à Sepamail Diamond, la réponse peut être envoyée dans les 4 heures. La commande est alors automatiquement relancée afin d'obtenir la réponse du partenaire de Sis ID et d'accorder un score pertinent à la combinaison. Un nouveau contrôle est créé.

Une fois le résultat obtenu, l'information (date et heure) sur la relance automatique est incluse dans les motifs.

1.1.4. RAPPORT SUR LES FRAUDES

Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur d'alerter la communauté en cas de fraude ou de tentative de fraude. L'utilisateur peut signaler des coordonnées bancaires frauduleuses, ayant l'impact suivant :

- Tout contrôle effectué en associant les coordonnées bancaires signalées obtiendra un score rouge avec un message informant l'utilisateur que les coordonnées bancaires ont été signalées comme frauduleuses et qu'une enquête est actuellement menée par Sis ID.
- Les équipes de Sis ID reçoivent la notification par deux canaux distincts : le chat et l'email. Cela permet aux équipes d'analyser les coordonnées bancaires frauduleuses et d'en discuter avec l'utilisateur qui a créé le rapport. L'objectif ici est de valider que les coordonnées bancaires sont frauduleuses ou non. En cas de réponse positive, l'utilisateur doit nous envoyer les preuves (fausse facture, fausses coordonnées bancaires, ...).
- Si les coordonnées bancaires sont frauduleuses :
 - Ils sont ajoutés à une liste de surveillance
 - Tout contrôle effectué par un membre de la communauté avec ces coordonnées bancaires sera noté en rouge avec une mention indiquant que les coordonnées bancaires sont frauduleuses.

Cette fonctionnalité est disponible sur le tableau de bord premium et sur la page de résultats de chaque contrôle.

1.2. Accréditation

1.2.1. CREER ET ENVOYER UNE INVITATION

Un utilisateur peut inviter son fournisseur à créer un compte sur My Sis ID et à ajouter ses coordonnées bancaires. Sis ID vérifiera alors les coordonnées bancaires et les accrédi­tera si elles sont valides.

A. CREER UNE INVITATION

Lors de la création de l'invitation, l'utilisateur doit sélectionner la société expéditrice (si son compte est rattaché à plusieurs sociétés) et saisir l'identifiant de la société et le pays du fournisseur. L'identifiant de la société est vérifié auprès de la source de données locale de Sis ID afin de confirmer que la société existe et est ouverte. Il n'est pas possible d'inviter une entreprise qui est fermée ou qui n'existe pas.

Ensuite, le code d'invitation est automatiquement créé et associé à l'identifiant de la société du fournisseur. Il est valable pour 1 mois ou 10 utilisations, ce qui signifie que par exemple 10 employés peuvent créer un compte utilisateur pour le fournisseur sur My Sis ID.

B. ENVOYER UNE INVITATION

Le code d'invitation peut alors être envoyé soit par l'utilisateur de son côté (email ou message ou téléphone), soit par Sis Inside ou par My Sis ID.

Dans les 2 derniers cas, l'utilisateur saisit un destinataire (nom et prénom, adresse électronique). Un contrôle de vraisemblance de l'adresse email est effectué. Ensuite, le code d'invitation est envoyé par email au destinataire :

- L'e-mail contient le code d'invitation, le nom du fournisseur et le nom du destinataire.
- L'expéditeur est en copie et l'entreprise invitante est mentionnée dans l'email.
- Pour des raisons de sécurité, l'e-mail ne contient pas l'identifiant de l'entreprise du fournisseur.

Si le fournisseur ne s'inscrit pas en utilisant le code d'invitation, des rappels seront automatiquement envoyés par Sendgrid.

Les invitations peuvent être créées et envoyées une par une ou en masse (via des fichiers CSV pour My Sis ID).

L'historique des invitations envoyées est disponible dans l'onglet *Invitations*.

1.2.2. ENREGISTREMENT DES FOURNISSEURS

A. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Le destinataire reçoit l'e-mail d'invitation, clique sur le code d'invitation et arrive sur une page d'enregistrement de My Sis ID. Le code d'invitation et l'identifiant de l'entreprise sont requis ici pour vérifier si la première information correspond à la seconde.

B. CREATION DE COMPTES ET DE SOCIETES

Le destinataire crée son compte utilisateur qui sera lié à l'entreprise au sein de la communauté My Sis ID. À ce stade, le destinataire accepte les conditions générales, saisit son adresse électronique, un mot de passe et la confirmation du mot de passe. Le mot de passe doit comprendre au moins :

- 12 caractères
- un caractère majuscule
- un caractère minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial (!@#%\$%^&*()_+=[:;.,?)).

Sur la page suivante, le destinataire saisit d'autres informations relatives à son compte, telles que ses nom et prénom, son adresse et son numéro de téléphone.

Le compte est alors créé et un courriel d'activation est envoyé au destinataire. Cet email contient un lien sur lequel le destinataire doit cliquer pour activer son compte. Le compte est activé et l'entreprise créée.

Cela signifie que lorsqu'un membre de la communauté contrôle l'entreprise et les coordonnées bancaires, les motifs indiqueront que l'entreprise s'est inscrite sur My Sis ID.

1.2.3. ACCREDITATION DES FOURNISSEURS

A. VERIFICATIONS DES UTILISATEURS

L'utilisateur arrive alors sur une page nécessitant de saisir son second facteur d'authentification exigé lors de l'utilisation de fonctionnalités sensibles, à des fins de sécurité.

L'utilisateur doit vérifier et confirmer le numéro de téléphone saisi lors de la création de son compte (ou ajouter un autre numéro de téléphone qu'il peut vérifier).

S'il s'agit d'un numéro de téléphone mobile, l'utilisateur reçoit un message texte contenant un code qu'il doit saisir sur la plateforme. S'il s'agit d'un numéro de téléphone fixe, le code est partagé par appel.

B. AJOUT DE COORDONNEES BANCAIRES

L'étape suivante permet à l'utilisateur de saisir les coordonnées bancaires de l'entreprise pour laquelle il s'inscrit. Il s'agit soit d'un IBAN et, dans ce cas :

- Le pays est détecté
- Le code SWIFT/BIC est automatiquement saisi en vérifiant l'IBAN via SWIFT Ref.

Ou si les coordonnées bancaires sont en dehors de la zone Sepa, l'utilisateur sélectionne le pays et saisit le numéro de compte et le code bancaire.

Un second facteur d'authentification est exigé car l'ajout des coordonnées bancaires d'une entreprise sur la plateforme est une fonctionnalité sensible.

Les coordonnées bancaires sont ensuite ajoutées sur la plateforme. Soit elles sont automatiquement vérifiées puis validées, soit la vérification est effectuée manuellement par les équipes de support de Sis ID.

A ce stade, si un membre de la communauté contrôle l'entreprise et les coordonnées bancaires ajoutées, il sera mentionné dans les motifs que l'entreprise s'est enregistrée, que les coordonnées bancaires ont été ajoutées sur la plateforme et sont en cours de vérification (score orange ou rouge) ou ont été accréditées (score vert).

Les coordonnées bancaires peuvent être ajoutées une par une ou en masse (fichier CSV sur My Sis ID).

Autres fonctionnalités

Une fois accrédité sur My Sis ID, un utilisateur accède à d'autres fonctionnalités.

1.2.4. MES ENTREPRISES

L'utilisateur accède aux entreprises auxquelles son compte est associé, ainsi qu'aux informations qui s'y rapportent (ID de l'entreprise, nom, numéro de TVA, établissements, etc.) Il s'agit des entreprises pour lesquelles un utilisateur travaille.

Le périmètre des sociétés peut être modifié par l'utilisateur en cliquant sur "Ajouter des sociétés". Un pop-in affiche les informations concernant le contrat premium et les compagnies étant parties au contrat (ex. : société mère et filiales).

L'utilisateur sélectionne ou désélectionne les entreprises dans le menu déroulant pour lier ou délier son compte à une entreprise ou à plusieurs entreprises faisant partie du même groupe.

1.2.5. MES COORDONNEES BANCAIRES

A. ONGLET MES COORDONNEES BANCAIRES

Les coordonnées bancaires accréditées pour une entreprise sont accessibles par un utilisateur travaillant pour cette entreprise dans l'onglet *Mes coordonnées bancaires*. Les fonctionnalités ci-dessous sont disponibles pour chaque coordonnée bancaire ajoutée (en fonction de son statut) :

- Désactiver : les coordonnées bancaires sont désactivées tout en restant associées au fournisseur dans My Sis ID.
- Défini par défaut : défini par défaut pour tous les clients
- Clients favoris : définis par défaut pour des clients spécifiques
- Supprimer : les coordonnées bancaires ne sont plus associées à ce fournisseur.
- Historique : accès à l'historique des coordonnées bancaires (l'utilisateur ayant ajouté les coordonnées bancaires, les dates d'ajout et de validation, ainsi que les dates de toute action/statut défini pour ces coordonnées bancaires (points précédents) sont mentionnés sur cette page).
- Certificat de validité : veuillez vous référer à la section 2.3.2.B).

B. QR CODE ET CERTIFICAT

Une fois les coordonnées bancaires accréditées par Sis ID, le fournisseur peut télécharger un QR code ou un certificat de validation attestant que Sis ID a accrédité les coordonnées bancaires pour son entreprise. Ce document peut être partagé avec les clients pour prouver l'association.

Si le QR code est envoyé à un client, il lui suffit de le scanner avec son téléphone pour arriver sur une page de confirmation My Sis ID, présentant une partie des informations validées.

Dans le cas où le certificat de validation est partagé avec un client, celui-ci devra se rendre sur la plateforme My Sis ID, cliquer sur "Vérifier", entrer le code de validation, et cliquer sur "Vérifier". Le client arrive alors sur la page de confirmation de My Sis ID.

Dans les deux cas, le client du fournisseur n'a pas besoin d'avoir un compte My Sis ID.

1.2.6. CLIENTS

Du point de vue du fournisseur, cet onglet affiche les clients ayant invité le fournisseur à s'enregistrer sur My Sis ID. Cela signifie donc que ces entreprises ont accès aux coordonnées bancaires du fournisseur.

À tout moment, un utilisateur de l'entreprise fournisseur peut révoquer un client, afin de désactiver l'accès de ce dernier aux coordonnées bancaires dudit fournisseur.

D'autres détails sont disponibles sur les clients : ID de la société, nom, numéro de TVA, etc.

1.2.7. BENEFICIAIRES

Du point de vue du client, les fournisseurs accrédités sont répertoriés dans l'onglet *Bénéficiaires*. D'autres informations sont disponibles sur les fournisseurs : numéro d'entreprise, nom, numéro de TVA, etc.

Pour chaque fournisseur accrédité, un utilisateur travaillant pour le client peut accéder à :

- Les utilisateurs enregistrés de la société fournisseur et les détails sur les utilisations : adresse e-mail, numéro de téléphone, poste, etc.
- Les établissements du fournisseur : nom et identifiant
- Les détails de la banque : statut, date de création, etc.

1.2.8. TABLEAU DE BORD

Deux tableaux de bord différents sont disponibles, en fonction de l'entreprise utilisatrice. Les contrats premium (clients) ont accès au tableau de bord premium, tandis que les contrats freemium (fournisseurs) ont accès au tableau de bord freemium.

Ceci a été fait afin d'afficher des informations spécifiques en fonction du contrat de l'entreprise. En effet, un utilisateur freemium et un utilisateur premium n'ont pas la même utilisation de la plateforme, le tableau de bord affiche donc des informations et des fonctionnalités adaptées.

A. TABLEAU DE BORD PREMIUM

Le tableau de bord premium est disponible :

- Widget de contrôle pour vérifier les coordonnées bancaires d'une entreprise (voir section 2.1.1)
- L'alerte de la communauté Sis ID (rapport de fraude, voir section 2.1.4)
- Le widget *Rester informé* permet d'accéder rapidement au blog et à la page LinkedIn de Sis ID. Si l'utilisateur est connecté à son compte LinkedIn et ne suit pas encore la page, il aimera automatiquement la page Sis ID en cliquant sur le logo LinkedIn.
- *Mes bénéficiaires* sert à suivre les fournisseurs invités et leur enregistrement (voir section 2.2).
- Widget de rapport affichant plusieurs statistiques sur :
 - Distribution des scores du mois en cours : indique la distribution des scores orange, rouge et vert pour le mois en cours, en pourcentage et en nombre.
 - Répartition des pays bénéficiaires : les 3 principaux pays où se trouvent les entreprises les plus contrôlées, en pourcentage et en nombre.
 - Distribution des scores des bénéficiaires : la distribution des scores orange, verts et rouges en fonction du bénéficiaire contrôlé lors de la vérification d'une combinaison, en pourcentage et en nombre.
 - Principales raisons du score rouge : les 3 principales raisons des scores rouges associés aux contrôles effectués par l'entreprise, en pourcentage et en nombre.

B. TABLEAU DE BORD FREEMIUM

Le tableau de bord freemium rend disponible :

- Widget de contrôle pour vérifier les coordonnées bancaires d'une entreprise (voir section 2.1.1)
- L'alerte de la communauté Sis ID (rapport de fraude, voir section 2.1.4)
- Le widget *Rester informé* permet d'accéder rapidement au blog et à la page LinkedIn de Sis ID. Si l'utilisateur est connecté à son compte LinkedIn et ne suit pas encore la page, il aimera automatiquement la page Sis ID en cliquant sur le logo LinkedIn.
- Le widget *Mes coordonnées bancaires* pour suivre le processus d'accréditation des coordonnées bancaires du fournisseur (voir section 2.2.2 et 2.2.3)
- Accréditation My Sis Certified : aperçu des QR codes associés aux coordonnées bancaires validées. Les QR codes peuvent être téléchargés par le fournisseur (voir section 2.3.2.B).

1.2.9. NOTIFICATIONS

Plusieurs notifications sont disponibles pour les utilisateurs, associées aux principales fonctionnalités.

A. NOTIFICATIONS ASSOCIEES AUX COORDONNEES BANCAIRES D'UNE ENTREPRISE

Types de notifications envoyées à une entreprise cliente (ayant invité un fournisseur, le cas échéant) :

- Notification pour le rapport de coordonnées bancaires frauduleuses, envoyée à l'utilisateur ayant créé le rapport.
- Notifications pour l'ajout de coordonnées bancaires par un fournisseur invité par l'entreprise
- Notification pour la validation des coordonnées bancaires ajoutées par un fournisseur invité par l'entreprise
- Notification pour l'invalidation des coordonnées bancaires ajoutées par un fournisseur invité par l'entreprise
- Notification pour la suppression des coordonnées bancaires ajoutées par un fournisseur invité par l'entreprise.

Types de notifications envoyées à une entreprise enregistrée (fournisseur ou client) :

- Notifications pour l'ajout de coordonnées bancaires ajoutées par l'entreprise
- Notification pour la validation des coordonnées bancaires ajoutées par l'entreprise
- Notification de l'invalidation des coordonnées bancaires ajoutées par l'entreprise
- Notification de la suppression des coordonnées bancaires ajoutées par l'entreprise.

B. NOTIFICATIONS DU PROCESSUS D'ACCREDITATION

Types de notifications envoyées à une entreprise qui a entamé le processus d'accréditation :

- Notification d'un nouveau compte créé par un membre de l'entreprise de l'utilisateur (même entreprise)
- Courriel d'invitation
- Notifications pour l'enregistrement / accréditation d'un fournisseur invité
- Notifications pour l'invitation en cours envoyées à la société fournisseur si elle ne s'est pas encore enregistrée.
- Notifications pour l'invitation en cours envoyées à l'entreprise cliente si le fournisseur ne s'est pas encore enregistré.
- Notifications d'ajout de coordonnées bancaires si la société fournisseur s'est inscrite mais que ses coordonnées bancaires sont manquantes.

C. NOTIFICATIONS DU COMPTE UTILISATEUR

- Notifications pour l'activation du compte utilisateur
- Notification d'une connexion inhabituelle
- Notification de la modification du numéro de téléphone de l'utilisateur
- Notification pour la réinitialisation du mot de passe
- Notification de la suppression du compte
- Notification pour la sécurisation des comptes.

Certaines notifications peuvent manquer ici, car il s'agit de celles qui ont été conçues et mises en place en 2019. D'autres notifications ont pu être ajoutées jusqu'à aujourd'hui.

1.2.10. MON PROFIL, CHAT & SUPPORT

A. MON PROFIL

Il s'agit de l'adresse électronique de l'utilisateur, de son ou ses numéros de téléphone et de son mot de passe. C'est à partir de cette page qu'un utilisateur peut modifier ou ajouter un numéro de téléphone et changer son mot de passe.

B. SELECTION DE LA LANGUE

Aujourd'hui, l'application est disponible en 4 langues : français, anglais, italien et espagnol. L'utilisateur peut facilement passer d'une langue à l'autre.

C. CHAT

Un chat est disponible pour tous les utilisateurs. Une question ? Un commentaire ? L'équipe de support de Sis ID y est en direct et disponible ! Si un utilisateur envoie un message via le chat en dehors des heures ouvrables, nos équipes reçoivent un message et y répondent le lendemain.

Article 5 : Engagements et responsabilités de SIS

5.1 Engagements – Principes généraux

SIS s'engage à fournir aux Utilisateurs l'ensemble des Services conformément aux spécifications décrites aux présentes, en bon professionnel, et dans le cadre d'une obligation de moyens renforcée.

SIS garantit un traitement des Données de Paiement conforme au meilleur état de la technique et veillera à faire évoluer les solutions techniques utilisées par la Plateforme dans les règles de l'art, de sorte que celles-ci prennent en compte les exigences de sécurité et de confidentialité conformes à la loi et aux règlements pour le bon usage de la Plateforme.

SIS, hors cas de faute de sa part, ne sera pas tenue pour responsable en cas d'usurpation de l'identité bancaire d'un Bénéficiaire de Paiement inscrit sur la Plateforme par toute personne ayant utilisé les moyens télématiques d'un Utilisateur, étant précisé que la Plateforme offre aux Utilisateurs des fonctionnalités et des procédures visant à réduire ces risques.

SIS ne pourra être tenue pour responsable que des préjudices directs, qui pourraient lui être imputés.

Dans tous les cas, la responsabilité de SIS ne pourra être engagée que si les demandeurs sont en mesure de démontrer que :

- (i) leur dommage résulte d'une utilisation des Services ;
- (ii) leur usage de la Plateforme est régulier et conforme aux CGU.

5.2 Suspension des Services

Le Service sera suspendu pour préserver la sécurité et l'intégrité des systèmes.

Dans l'éventualité d'une suspension pour raison de sécurité et d'intégrité des systèmes, SIS pourra suspendre les Services, sous réserve d'en informer les Utilisateurs dès que possible et par tout moyen (écrit et/ou électronique), en cas d'actes ou menaces d'actes de piratage, de malveillance ou de fraude, sur la Plateforme ou le système informatique de SIS.

Si, passé un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification de la suspension, l'exécution des Services est toujours suspendue, l'Utilisateur pourra demander la suppression de son compte et de ses Données de paiement, moyennant l'envoi à SIS d'un courrier en recommandé avec avis de réception, lui notifiant sa décision.

La suspension des Services peut également intervenir dans les cas suivants (et cette liste n'est pas exhaustive) :

- (i) Le non-respect par l'Utilisateur des procédures prévues aux CGU ou le cas échéant des modalités prévues pour l'échange de fichiers,

- (ii) La perturbation d'un ou plusieurs mode(s) d'identification entendue comme la divulgation, la suspicion de divulgation ou de perte de cet outil conduisant à une possible perte d'intégrité et/ou de confidentialité du canal d'échanges utilisé par l'Utilisateur. Le cas échéant, SIS pourra supprimer le compte de l'Utilisateur concerné par courrier électronique suivi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Les Utilisateurs reconnaissent également à SIS la possibilité d'interrompre ponctuellement la disponibilité des Services notamment pour entretien, maintenance ou mise à jour des systèmes informatiques. Sauf en cas d'urgence ou interruption indépendante de sa volonté, SIS informera les Utilisateurs par avance de la date et de la durée estimée desdites interruptions. Sauf cas urgent ou nécessité, SIS procédera à ces interruptions les jours non ouvrés dans le pays de l'Utilisateur.

Article 6 : Engagements des Utilisateurs

6.1 Principes généraux

Chaque Utilisateur garantit que les Données de Paiement et toute autre donnée d'identification concernant la personne morale à laquelle il est rattaché et celles qu'il communique concernant ses Bénéficiaires de Paiement soient transmises en toute bonne foi et sans volonté d'intégrer d'informations inexactes, invalides ou non conformes à la réalité, à sa connaissance au moment de la communication des dites informations. Dans tous les cas, ces transmissions de Données devront être conformes aux lois et aux règlements applicables et notamment aux Lois de protection des données à caractère personnel. L'Utilisateur devra également s'assurer du caractère complet et cohérent des Données de Paiement fournies ou collectées, et s'engage à signaler sans délai à SIS, par courrier électronique à l'adresse du service client de SIS (service.clients@sis-id.com), toute erreur, omission ou incohérence éventuellement relevée. Il s'engage en particulier à fournir une adresse électronique réelle dont il est effectivement attributaire.

Les Utilisateurs s'engagent à garder strictement confidentiels leurs identifiants et mots de passe et seront responsables de l'ensemble des actions effectuées au moyen desdits identifiants et mots de passe.

Les vérifications faites par SIS sur les Données, telles que mentionnées à l'article 4, ne sauraient en aucun cas décharger les Utilisateurs des responsabilités mentionnées ci-dessus, ni limiter celles-ci.

En cas de besoin signalé par un Utilisateur (perte, utilisation frauduleuse, etc.), les identifiants et mots de passe pourront être modifiés pour des raisons de sécurité et de confidentialité.

Chaque Utilisateur est responsable de la configuration de son équipement informatique et notamment des paramétrages de sécurité de nature à protéger son système de l'irruption de virus informatiques ou toute autre atteinte à son système informatique.

De manière générale, chaque Utilisateur est responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, subis par SIS du fait de ses actions, carences ou omissions.

6.2 Engagements particuliers

Les Utilisateurs s'engagent envers SIS à :

- (i) respecter toutes les lois et réglementations applicables ;
- (ii) respecter les termes des présentes CGU ;
- (iii) télécharger et maintenir à jour dans le référentiel de données de la Plateforme les Données de Paiement le concernant ;
- (iv) communiquer par courrier électronique à SIS les incidents sur les paiements dont ils auraient le cas échéant connaissance ;
- (v) apporter sa collaboration pleine et entière à SIS et, le cas échéant, aux autorités compétentes en cas d'enquête menée concernant l'utilisation de son compte ;

Article 7 : Confidentialité

Chaque Partie reconnaît le caractère confidentiel de toutes les Données de Paiement et autres informations qui lui seront transmises par une autre Partie dans le cadre des Services ou dont elle ou son personnel aurait connaissance à cette occasion (ci-après les « Informations Confidentielles »).

A cet effet, les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver la nature confidentielle des Informations Confidentielles qu'elles auront reçues de l'autre, en particulier :

- (i) n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le présent cadre contractuel ;
- (ii) ne pas divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles à un tiers sauf avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie ou dans les hypothèses prévues par les CGU, et garantir un engagement de confidentialité de ce tiers conforme aux CGU ;
- (iii) ne pas prendre copie de documents contenant des Informations Confidentielles sauf accord écrit préalable de la Partie concernée, en limitant le nombre de copies éventuelles à ce qui est nécessaire pour poursuivre le but qui figure à l'article 7.i) ;
- (iv) s'informer mutuellement, immédiatement, dès la connaissance de toute violation ou soupçon de violation du présent engagement de confidentialité ;
- (v) employer au moins le même degré de diligence pour préserver la confidentialité des Informations Confidentielles qu'il emploie pour préserver ses propres données confidentielles ;
- (vi) sur simple demande de SIS, retourner ou bien détruire dans les plus brefs délais tout document ainsi que toute copie, document mémorisé sur ordinateur ou autre document émanant d'elle et contenant des Informations Confidentielles.
- (vii) en cas de destruction demandée, fournir à SIS la confirmation écrite d'une telle destruction.

En toutes hypothèses, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les Informations Confidentielles et d'une manière générale tout élément dont SIS a connaissance à l'occasion de l'exécution des Services de la Plateforme pourra être reproduit aux fins notamment de collecte, contrôle, numérisation et mise en ligne des Données de Paiement sur la Plateforme.

Chaque Partie demeure le propriétaire exclusif de l'Information Confidentielle qu'elle serait amenée à transmettre aux autres Parties dans le cadre de l'exécution des Services et de tous droits de propriété intellectuelle qui pourraient y être attachés. A cet égard, aucune licence concernant lesdits droits n'est impliquée par cet accord.

Chaque Partie s'engage à respecter les obligations prévues au présent article pendant toute la durée de l'Utilisation des services, puis pendant une durée de cinq (5) ans au terme de cette utilisation.

Les obligations de confidentialité prévues au présent article ne concernent pas les informations (i) qui sont déjà publiques au moment où elles sont portées à la connaissance de l'une des Parties, (ii) qui viendraient à devenir publiques autrement que du fait du non-respect, par l'une des Parties, des engagements des présentes, (iii) dont la divulgation aurait préalablement fait l'objet d'une autorisation expresse et écrite de la part de la Partie concernée et/ou (iv) dont la divulgation est obligatoire en vertu d'une loi ou réglementation applicable ou demandée par toute autorité compétente de nature administrative, judiciaire, réglementaire. Dans un tel cas la divulgation d'une ou plusieurs Informations Confidentielles par une Partie l'oblige à en informer l'autre par courrier recommandé avec demande d'avis de réception dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures et à collaborer avec cette dernière afin de limiter la communication d'informations à ce qui est strictement requis par la loi.

Article 8 : Données à caractère personnel

En application des Lois de protection des données à caractère personnel, tout Traitement des Données à caractère personnel dans le cadre des Services sera régi par les termes et conditions du présent article.

Les Utilisateurs acceptent que les données à caractère personnel soient collectées et traitées par SIS dans le cadre de l'utilisation des Services et notamment pour la lutte contre la fraude à l'identité bancaire.

Les données à caractère personnel (nom, prénom, numéro de téléphone mobile et/ou fixe, fonction/poste, adresse électronique, adresse de la société à laquelle l'Utilisateur est associé lors de sa création) sont collectées à des fins d'identification, de statistiques et de sécurité.

Il est rappelé aux Utilisateurs ayant accès à des données nominatives qu'ils doivent s'abstenir de toute collecte ou utilisation détournée de ces données et notamment de toute atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

À ce titre, SIS s'engage à ne faire usage des données personnelles éventuellement recueillies dans le cadre des Services que dans le strict respect des Lois de protection des données à caractère personnel et notamment à :

- (i) n'utiliser les données personnelles que dans le cadre des Services de la Plateforme ;
- (ii) ne pas céder, utiliser, modifier ou divulguer à quiconque, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, les données personnelles, sauf consentement écrit préalable de l'Utilisateur ;
- (iii) prendre les mesures techniques, organisationnelles et structurelles appropriées afin de préserver, au regard de la nature des données personnelles et des risques présentés par la mise en œuvre des Services de la Plateforme, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés, et plus généralement, à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger les données personnelles contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés ;
- (iv) prendre toutes les mesures requises pour s'assurer que ses salariés impliqués dans l'exécution des Services soient informés et formés de manière adéquate pour respecter les engagements souscrits par SIS en termes de confidentialité et de sécurité des données personnelles conformément aux présentes ;
- (v) solliciter l'autorisation de l'Utilisateur en cas de transfert des données personnelles confiées à SIS vers un pays ne justifiant pas d'une protection adéquate au sens des Lois de protection des données à caractère personnel, et en cas d'accord écrit sur ce transfert, à mettre en place les mesures adéquates requises par les Lois de protection des données à caractère personnel préalablement au transfert desdites données ;
- (vi) notifier aux Utilisateurs, dès leur survenance, et par écrit, tout incident relatif au traitement et à la sécurité des Données Personnelles et notamment tout accès, divulgation, utilisation ou accès non autorisé ou modification ou destruction des Données Personnelles, en précisant les mesures qui sont mises en œuvre par SIS pour mettre fin à l'incident et empêcher son renouvellement ;
- (vii) coopérer avec les Utilisateurs afin de prendre toutes les mesures ou actions nécessaires en conformité avec les Lois de protection des données à caractère personnel ;
- (viii) faire respecter les engagements ci-dessus par toute personne ou entité à qui les Données Personnelles seraient communiquées.

Dans tous les cas, sachez que vos données personnelles traitées seront conservées aussi longtemps que nous sommes en relation et que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès. Vous pourrez exercer ces différents droits en contactant dpo@sis-id.com.

En cas de doute sérieux sur le demandeur, un justificatif d'identité pourra être demandé.

En l'absence de réponse satisfaisante de notre part, vous pouvez contacter l'autorité de contrôle française, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 9 : Protection des droits de propriété intellectuelle

9.1 LA PLATEFORME

Les éléments composant la Plateforme, dans son ensemble (données, images, sons, textes, graphisme, interfaces, ...), sont et demeurent la propriété exclusive de SIS sauf en ce qui concerne les coordonnées bancaires relatives à un Bénéficiaire de Paiement.

La consultation et l'utilisation de la Plateforme n'emportent qu'un droit d'usage et non une cession de droits. En conséquence, toute copie, reproduction, adaptation, diffusion, intégrale ou partielle de la Plateforme et de son contenu est interdite sans l'accord écrit et préalable de SIS. A moins qu'elle n'ait été expressément autorisée et dans les limites de cette autorisation, toute reproduction même partielle, exploitation, rediffusion ou utilisation de ces éléments, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

La base de données issue de la collecte des Données de Paiement par SIS est et demeure la propriété exclusive de SIS, qui est titulaire tant du droit d'auteur que du droit sui generis du producteur de bases de données.

Chaque Utilisateur dispose uniquement du droit d'accès à des fins limitées aux besoins internes de son entreprise et s'interdit d'utiliser la Plateforme et la base de données ou d'extraire des données pour tout autre usage et notamment tout usage commercial.

Les Utilisateurs s'interdisent de créer ou de faire créer une base de données à partir des Données de Paiement et autres données collectées sur la Plateforme pour des besoins autres que son usage propre, et s'interdisent notamment de mettre les documents collectés à la disposition d'autres entreprises ou organismes, à titre payant ou gratuit. SIS sera en droit de rechercher la responsabilité de toute personne qui aurait violé cette interdiction.

9.2 SIGNES DISTINCTIFS, LOGOS ET MARQUES

SIS conserve la propriété des signes distinctifs, logos et marques présents sur la Plateforme lui appartenant.

Les Utilisateurs s'interdisent d'en faire une quelconque reproduction ou usage en dehors de la promotion ou de la prescription des Services proposés par SIS.

Toute reproduction totale ou partielle des marques, des logos et/ou des éléments figurant sur le site internet de SIS sans son autorisation expresse est prohibée.

Les Utilisateurs s'interdisent en outre toute action tendant à s'approprier ou tenter de s'approprier indûment toute information ou tout contenu des fichiers. Le droit d'usage dont bénéficient les Utilisateurs sur le site internet est limité à la visualisation des informations sur écran et la copie des documents mis à disposition pour son usage privé. Il ne confère pas de droits de reproduction ou de redistribution à des fins commerciales.

Article 10 : Dispositions générales

10.1 DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

10.2 LITIGES

Tout litige, de quelque nature que ce soit, relatif aux CGU, qui ne serait pas résolu par voie de conciliation dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lyon, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie, à l'exception de tout litige relevant du domaine civil.

10.3 FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes, si cette non-exécution est provoquée par un événement extérieur, imprévisible et irrésistible, constitutif de force majeure ou cas fortuit répondant aux exigences de l'article 1218 du Code Civil.

10.4 NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision ayant autorité de la chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties s'efforceront de remplacer les stipulations invalidées d'un commun accord.

Article 11 : Notifications

Toutes notifications effectuées en application des présentes devront être réalisées par tout moyen de communication écrite permettant d'assurer une traçabilité de sa réception par l'autre Partie (courrier RAR, courrier électronique RAR) sauf s'il en est disposé autrement aux présentes.

Article 12 : Conditions Générales applicables aux prestations vendues par un Distributeur

L'accès à la solution « My Sis ID » peut être proposé et fourni par un de nos Distributeurs. Dans ce cas, la mise à disposition de la solution, la maintenance, l'encaissement des paiements et la facturation, seront exclusivement assurés par le Distributeur.

La prestation ainsi délivrée est soumise aux conditions générales du Distributeur, qui constituent, avec nos CGU, l'intégralité des conditions contractuelles applicables à l'exécution de la prestation auprès du Client final. Ces dernières doivent être lues attentivement, intégralement et acceptées avant le début de la prestation par le Client final

En cas de contradiction entre les conditions générales du Distributeur et les CGU de SIS, relevant spécifiquement de l'utilisation de la solution « My Sis ID » et des Apis "Sis inside", les CGU de SIS prévaudront.